

Informations concernant la bourse d'études octroyée aux étudiants de l'Union Européenne par la Direction des allocations d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles

Les étudiants en provenance d'un pays de l'Union européenne peuvent introduire une demande, à condition d'être domiciliés en Belgique.

Ils sont assimilés aux étudiants belges et sont soumis aux mêmes règles au niveau du plafond des revenus.

Il n'y a cependant pas de cumul possible en cas d'octroi d'une bourse par leur pays d'origine.

Exemple : un étudiant français ne peut pas recevoir une bourse française du CROUS et en même temps une bourse belge de la DAPE.

Informations complémentaires via l'assistante sociale de votre Département : prenez rendez-vous via www.heh.be/service-social

Les demandes sont à introduire **avant le 31 octobre**

- soit via le formulaire électronique <https://allocations-etudes.cfwb.be/> si vous disposez d'une carte d'identité de résident en Belgique, avec un numéro de registre national belge et un code PIN
- soit via le formulaire papier téléchargeable sur le site <https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/formulaires/formulaire-papierpdf/> à envoyer par recommandé avec accusé de réception

A joindre à votre demande absolument :

1. Une composition de ménage à demander auprès de l'administration communale dans laquelle vous êtes domicilié
2. L'avis d'imposition de l'année des revenus 2022 (de toutes les personnes vivant à la même adresse) ou un avertissement extrait-de-rôle 2022-2023 si vos parents travaillent en Belgique
3. Un relevé d'identité bancaire avec IBAN et BIC (compte de l'étudiant) ou une copie de la carte de banque belge
4. Une attestation d'inscription à la HEH en 2024-2025
5. Une attestation d'inscription d'un frère ou d'une sœur dans l'enseignement supérieur en Belgique
6. La copie de votre abonnement scolaire pour les transports en commun
7. L'attestation de l'organisme de votre pays d'origine qui prouve que vous ne bénéficiez pas d'une bourse d'études (ex : CROUS pour les français)

Remarques :

- **Dans le formulaire, on vous demande votre numéro de registre national belge. Si vous n'en avez pas il ne faut rien indiquer.**
- **N'oubliez surtout pas de signer et de dater votre demande à renvoyer le plus rapidement possible et avant le 31 octobre 2024, par envoi recommandé avec accusé de réception.**